

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration du 24 octobre 2012

Soumis au vote du Conseil d'administration du  
**06 décembre 2012**

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 24 octobre 2012 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Procuration à Anne-Marie LE RAY-RICHOMME
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Excusée
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Présent
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Absente
Elisabeth MATHIEU	Présent
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Excusé
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Procuration à Dominique JONCHERAY
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Absente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Procuration à Christian ROBLEDO
Danielle THOUIN	Procuration à Patrick SAULNIER
Muriel VERNEUIL	Procuration à Alain FOURCADE

24 membres sont présents ou représentés : 30 membres en exercice, 18 membres présents, 6 procurations

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur  
Olivier TACHEAU - Directeur général des services  
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD  
Jonh WEBB  
Catherine BERNARD  
Didier LE GALL  
Jean-Luc COURTHAUDON  
Didier PELTIER  
Christian PIHET

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2012

Olivier DUVAL  
Daniel SCHAUB  
Michèle FAVREAU  
Jean-Luc CLEDY  
Isabelle RICHARD  
Didier BOISSON  
Fabrice GUERIN  
Nadine KIKER

◆ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations.....	4
1.1. Retour de la visite avec la DGESIP portant sur la situation financière de l'université .....	4
1.2. Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020 .....	6
2. Prospective et Moyens.....	7
2.1. Campagne d'emploi 2013.....	7
2.2. DBM °4 .....	10
2.3. Durées des amortissements.....	10
2.4. Provisions pour risques et charges.....	10
2.5. Prime d'excellence scientifique : intervention de l'instance nationale d'évaluation .....	10
3. Affaires générales et statutaires .....	10
3.1. Elections à la commission des relations internationales, à la commission permanente du numérique et à la commission du patrimoine immobilier.....	10
3.2. Elections au conseil de gestion du SCD (BU) : conseil documentaire .....	13
3.3. Désignation d'office d'un membre de la section disciplinaire à l'égard des usagers .....	13
4. Enseignements et vie étudiante.....	13
4.1. Stages : prolongation de stage au-delà de la rentrée universitaire.....	13
4.2. Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers (UFR ITBS) et l'Université d'Etat d'Economie d'Odessa (Faculté de l'économie internationale)14	
4.3. Convention relative à la licence professionnelle Spécialité : Conception et Réalisation de Machines Spéciales entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine-et-Loire .....	14
4.4. Convention relative à la licence professionnelle Spécialité Achat entre l'Université d'Angers et l'AFPI PAYS de la LOIRE.....	14
5. Procès-verbaux des CA du 3 mai et 7 juin 2012 .....	14

◆ **Annexes – Dossiers de séances du conseil d'administration**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

## 1. Informations

### 1.1. [Retour de la visite à la DGESIP portant sur la situation financière de l'université](#)

M. SAINT-ANDRÉ et M. ROBLEDO ont été reçus par Mme BONNAFOUS, directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche (DGESIP) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 6 octobre 2012.

A cette occasion, M. SAINT-ANDRÉ a rappelé que :

- La sous-dotation historique de l'Université d'Angers ne s'est que très peu améliorée depuis la mise en œuvre du modèle SYMPA dans la mesure où ce modèle n'a été que très peu appliqué. L'équipe précédente a dû créer un nombre important d'emplois contractuels pour accompagner le passage aux RCE et pour permettre à certains secteurs de fonctionner dans des conditions un peu moins précaires malgré cette sous-dotation.

- La masse salariale avait été sous-évaluée d'environ 1,5 millions d'euros fin 2009. Cette sous-évaluation a évidemment un impact sur son évolution.

- Le financement du GVT (Glissement vieillissement technicité) était incomplet, voire absent.

Il a également souligné que :

- son mandat a débuté par un plan d'économie qui a conduit à interrompre 25 contrats à durée déterminée et à la non-ouverture de 10 formations à la rentrée (réduction des heures complémentaires).

- Malgré ce plan d'économie, l'université terminera l'année en déficit pour la troisième année consécutive.

- Il était impossible de construire un budget à l'équilibre. En effet, l'équipe présidentielle ne souhaite pas proposer au conseil d'administration un nouveau plan d'économie et un gel de postes compte tenu de la sous-dotation de l'université.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le ministère connaît parfaitement la situation de l'Université d'Angers. Cette rencontre a permis une discussion directe et constructive.

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de la recherche a indiqué au président que l'Université d'Angers bénéficiera du plan de création d'emplois pour 2013 et pour les années suivantes. Par ailleurs, compte tenu de notre efficience, en particulier au niveau Licence, il ne sera pas proposé à l'université de contrat pédagogique mais un contrat de gestion. Celui-ci sera préparé sur la base des préconisations des inspecteurs de l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche). M. SAINT-ANDRÉ indique qu'une partie au moins des postes qui pourraient être affectés à l'université devra être gelée afin de permettre le retour à l'équilibre.

M. SAINT-ANDRÉ précise que d'autres questions ont été posées et sont restées sans réponse :

- dotation complémentaire 2012 sur la base d'un financement du GVT 2012 (900 000 €) ?
- devenir de la réserve de précaution, actuellement gelée à hauteur de 620 000 € ?
- nombre d'emplois affectés ? dates d'affectation ? niveau de la masse salariale correspondant ?

Depuis cette rencontre, plusieurs événements sont intervenus :

- Le président a été convoqué par le Recteur le 17 octobre 2012. Cet entretien portait sur la construction du budget 2013. Le Recteur a signifié au président que le budget pourrait être présenté en déficit au CA du 6 décembre conformément à ce que sous-entendait la lettre de cadrage budgétaire 2013. Ce budget en déséquilibre devra être assorti d'un plan de retour à l'équilibre sur la base de la dotation en emplois promise par Mme BONNAFOUS.

- Une nouvelle journée de travail avec les inspecteurs de l'IGAENR a conduit à des conclusions préoccupantes. D'une part, le déficit 2012 risque d'être supérieur à ce qui avait été évalué et qui pourrait conduire à un fonds de roulement proche de zéro. D'autre part, le résultat 2013 sera encore déficitaire (en raison du poids des amortissements). Enfin, le calcul de la masse salariale correspondant aux postes qui seront affectés à l'université pourrait se faire à partir de septembre 2013, et non pas en année

pleine. La dotation en masse salariale serait donc beaucoup plus faible que ce qui avait été envisagé. Le rapport des inspecteurs doit être transmis le 26 octobre à la directrice de la DGEIP, au Recteur et à M. SAINT-ANDRÉ. Sur cette base, le président sollicitera un nouveau rendez-vous avec Mme BONNAFOUS. Cette rencontre permettra de faire un point aussi précis que possible sur la situation de l'Université d'Angers que l'équipe présidentielle considère comme critique.

M. SAINT-ANDRÉ indique que le travail avec les inspecteurs est très constructif. Ils ont une grande expérience de l'université mais leur mission évolue au fil des rencontres et du calendrier de l'élaboration budgétaire. Il précise que les inspecteurs ont salué la façon dont la communauté universitaire travaillait et la capacité des services à répondre à leurs attentes. Cela dit, les inspecteurs estiment que le gel des postes est indispensable pour retrouver l'équilibre. M. SAINT-ANDRÉ refuse cette solution et l'a indiqué à Mme BONNAFOUS et au Recteur. Elle n'est pas envisageable étant donnée la situation de l'université et l'engagement pris par l'équipe de ne pas refaire un autre plan d'économie. Le président considère que l'université a été au bout de ce qui pouvait être fait. Aller au-delà conduirait à amputer gravement la capacité de l'université à remplir ses missions. Cette position n'est pas négociable.

M. DENECHERE demande des précisions sur le contrat de gestion. Il demande s'il sera possible d'activer des postes au regard de nos difficultés financières.

M. SAINT-ANDRÉ explique que le contrat de gestion consistera surtout à avoir un regard précis sur l'évolution de la masse salariale. Il rappelle que le déficit 2012 ne sera pas lié à une dérive sur la masse salariale qui a été contrôlée. Ce contrat concernera certainement l'optimisation des fonctions supports. Cet élément, en cours de réflexion, ne produira pas d'économie sur le court terme. A ce jour, rien de précis n'a été évoqué par le ministère concernant le contrat de gestion. Les propositions du ministère sur le sujet, une fois connues, seront présentées au conseil d'administration.

Quant à l'activation des postes de la future dotation, M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il peut être envisagé qu'une partie de ces postes ne soit pas ouverte en fonction du nombre de postes proposés. Il rappelle que, compte tenu de notre sous-dotation, il a annoncé au ministère que l'université ne pourra pas geler tous les postes. En revanche, certains des postes titulaires qui seront affectés à l'université pourront servir à résorber des emplois contractuels ; ce qui, en masse salariale, est moins coûteux qu'une création nette.

M. SAINT-ANDRÉ estime que la seule augmentation de la masse salariale ne pourra pas permettre à l'université d'assumer ses missions. Un rebasement de la dotation de fonctionnement pour terminer l'année 2012 avec un déficit moins important s'avère indispensable. Le calcul de la dotation 2013 de l'université doit être basé sur ce rebasement.

M. ROBLEDO rappelle que les difficultés de l'université sont liées à la mauvaise prise en compte de l'enveloppe de la masse salariale lors du passage aux RCE (Responsabilités et Compétences Elargies). Il explique que lorsque le ministère verse à l'université une dotation pour couvrir le CAS pensions (Compte d'Affectation Spéciale « pensions »), on observe un écart de 500 000 € entre le surplus réel du coût et l'enveloppe attribuée tous les ans par le ministère. Le ministère refuse toute ré-évaluation. Il estime que l'université perçoit l'enveloppe correspondant à son évaluation lors de la négociation en 2009. Par conséquent, à chaque augmentation des taux, cette différence se cumule.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle les chiffres évoqués dans le rapport de M. DELLACASAGRANDE. La sous-dotation en masse salariale a été évaluée à 1,5 millions pour la première année en 2010 et 1,9 millions en 2011. Cet « effet boule de neige » perdure et continuera à engendrer des difficultés financières pour l'université jusqu'à ce que la masse salariale soit ré-évaluée.

Mme POUPET indique que les élus nationaux de l'UNEF interviendront auprès de la Ministre sur la situation financière de l'Université d'Angers lors de la prochaine réunion du CNESER.

Mme DURAND demande si des créations de postes en septembre 2013 sont envisageables.

M. SAINT-ANDRÉ lui indique qu'à ce jour, aucune réponse ne peut lui être apportée puisque le ministère n'a pas communiqué officiellement sur le sujet. Il explique que, compte tenu du calendrier de la campagne d'emplois, les postes de PRAG ne pourront être mis au recrutement en 2013. Pour les supports de postes MCF, un recrutement au fil de l'eau ou le recrutement d'ATER est envisageable. Une partie des postes pourra être gelée pour combler le déficit de l'université.

Mme DURAND demande si les personnels contractuels dont le contrat se termine le 31 décembre 2012 pourront voir leur contrat renouvelé.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'équipe présidentielle s'est engagée à renouveler les contrats au-delà du 31 décembre 2012. Si le recteur autorise la présentation du budget 2013 en déséquilibre, ces contrats pourront être renouvelés.

M. ROBLEDON indique plusieurs scénarios permettant à l'université d'activer des postes sans pour autant entraîner des coûts trop importants à l'université. En terme de stratégie financière, il pourrait être envisagé que :

- les fonctions assurées par un personnel contractuel soient assurées par un personnel Biatss via la mise au concours du poste ;

- la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs ne débute qu'en 2014. En effet, une ouverture en septembre 2013 entraînerait une économie globale du projet faible car elle ne concernerait que des vacances. Attendre 2014 permettrait d'envisager la masse salariale en année pleine.

M. ROBLEDON indique qu'une réflexion commune sur le sujet doit être engagée.

M. FRERE demande si les créations de postes concerneront les personnels Biatss ou les enseignants.

M. SAINT-ANDRÉ lui répond que la répartition nationale est connue mais que rien n'est défini pour l'Université d'Angers.

### 1.2. Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020

M. SAINT-ANDRÉ explique que la Région des Pays de la Loire déclare qu'elle mobilise une part importante de son budget pour l'enseignement supérieur et la recherche à travers un schéma qui doit répondre aux enjeux d'accès à la formation, aux savoirs et à la culture. La finalité du schéma doit être de favoriser l'accès à l'emploi dans un contexte d'équilibre territorial (documents disponibles sur le site de la Région : <http://www.paysdelaloire.fr/index.php?id=7527>). La réalisation de ce schéma débute le lendemain de ce conseil d'administration avec l'organisation de dix ateliers thématiques.

En parallèle, le schéma pourrait s'accompagner d'éléments modifiant la façon dont les relations entre la Région et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se structurent aujourd'hui. Une réflexion est en cours pour une nouvelle forme de contractualisation de site qui impliquerait l'Etat, la Région, les trois agglomérations et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous une forme qui reste à définir et à négocier. L'objectif est de réaliser un nouveau contrat qui prendrait le relais de l'actuel contrat d'établissement courant 2013. Ce contrat conduirait à une structuration régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La stratégie régionale se construit également à travers le prochain CPER (Contrat de Projets État-Région). En effet, dans un courrier reçu récemment, la Région demande à l'université d'identifier des projets d'investissements structurants, prioritaires et susceptibles de participer à la réalisation de l'ambition collective. De ce fait, la commission du patrimoine se réunira avant fin novembre pour travailler sur un document d'orientation préparé par l'équipe présidentielle qui sera présenté au CA de décembre.

M. SCHAUB souhaite des précisions sur la manière dont est réalisé ce schéma régional. Il s'interroge sur les critères de sélection des personnes consultées. Il constate que certains ont été appelés à participer aux réunions et pas d'autres. Par ailleurs, il craint que ce schéma ne conduise l'université à une mise sous influence de la Région, ce qui à l'heure de l'autonomie pose question.

M. SAINT-ANDRÉ estime également que les critères de choix des acteurs consultés pour l'élaboration du schéma sont obscurs. Il précise que les établissements n'ont pas été consultés. Sur la contractualisation de site, M. SAINT-ANDRÉ ne souhaite pas qu'elle aboutisse à un tête à tête avec la région. Il faut travailler sur une contractualisation entre plusieurs acteurs. L'Etat doit être partie prenante et assumer pleinement sa fonction de pilotage de la politique nationale et son rôle dans le recrutement. La Région et les Agglomérations doivent également être présentes. L'idéal serait que cela s'interface avec la contractualisation de site telle que celle proposée par le CNRS. La démarche doit rester globale afin d'éviter de passer des contrats bilatéraux à des moments distincts comme c'est le cas actuellement.

## **2. Prospective et Moyens**

### **2.1. Campagne d'emploi 2013**

M. SAINT-ANDRÉ présente la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2013. Il est proposé 28 demandes de postes au même niveau et une demande de repyramidage (déjà actée en 2011 mais non concrétisée) sur les 29 emplois vacants. Il décrit les demandes de redéploiements. Il précise que le poste 547 – Professeur en psychologie étant toujours vacant du fait du manque de postulant, il est proposé un recrutement au niveau ATER. Ce procédé permet de proposer à nouveau ce recrutement au niveau professeur en 2014, année où des possibilités de recrutement à ce niveau seront ouvertes.

M. SCHAUB précise que le poste 513 – MCF section Milieux dilués et optique (Moltech Anjou) avait été demandé en repyramidage en poste de professeur. Au regard des difficultés de l'université, la Faculté des Sciences le propose en ATER mais l'objectif est toujours de le demander en repyramidage pour les années à venir.

Mme LE RAY RICHOMME indique que l'insertion recherche manque pour certains postes.

M. SAINT-ANDRÉ précise que cette absence concerne certaines personnes qui quittent leur poste et dont l'affectation recherche n'était pas connue ou clairement identifiable.

M. JONCHERAY souhaiterait intervenir sur la proposition concernant le poste 430 - MCF section Droit privé et sciences criminelles qui est demandé en redéploiement en Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale. Le département LEA de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines ne comprend pas pourquoi ce poste lui est retiré alors que le besoin en heures d'enseignement en droit-commerce international en langue anglaise est de 234 heures de la L1 au M2. Par ailleurs, il s'agit du seul département sans professeur. Enfin ce redéploiement retire au centre Jean BODIN un poste de chercheur.

M. JONCHERAY explique que le département LEA demande au CA de voter contre ce redéploiement. Il précise que le conseil de la Faculté de Langues, lettres et sciences humaines a émis un avis défavorable avec 15 voix contre, 7 pour et un bulletin blanc. Les membres de ce conseil formulaient une demande de poste au même niveau et à la même section (Droit privé et sciences criminelles).

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le sous-encadrement du département de psychologie rend cette proposition tout à fait raisonnable. Il précise que la campagne d'emplois 2013 comprend trois postes proposés en Droit privé. Le renforcement de l'enseignement en droit privé et de la recherche au Centre Jean BODIN est donc présent dans cette campagne.

M. LE GALL indique que cette proposition a pour objet de gérer une situation tendue et non de supprimer des postes. Le Département de Psychologie connaît des difficultés importantes de sous-encadrement et depuis longtemps, c'est pour cela que ce changement de section CNU est proposé ; d'autant que le service en droit privé a été de 162 heures ETD en 2011-2012 et est prévu à 165 heures ETD en 2012-2013.

Par ailleurs, un MCF allemand (12<sup>ème</sup> section) est mis au recrutement en particulier avec une valence LEA, ce qui maintient le potentiel recherche pour le 3LAM (Laboratoire Langues, Littératures, Linguistique des universités d'Angers et du Maine).

M. FOURCADE demande comment seront assurées les heures concernées par l'enseignement en droit-commerce international.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce poste est vacant depuis quelques temps suite à un décès. Ces cours sont et seront assurés par des heures complémentaires. Les trois postes proposés en droit privé permettront de renforcer le potentiel d'enseignement en droit privé pour l'ensemble des composantes de l'université. Ce type de discipline nécessite d'avoir une réflexion collective sur l'organisation des enseignements à l'échelle de l'établissement.

M. BOUJON souligne la difficulté de la situation lors d'un redéploiement. En tant qu'administrateur, il représente un secteur de formation. Le département de psychologie est un département jeune qui a bénéficié de créations de postes et qui connaît effectivement encore un problème de sous-encadrement. Aujourd'hui, pour pallier ce sous-encadrement, il est proposé un redéploiement. M. BOUJON considère que cela revient à se développer au détriment des autres. Pour toutes ces raisons, il indique qu'il s'est engagé à suivre l'avis du conseil de la faculté en tant qu'administrateur. Il ne prendra pas part au vote.

M. LE GALL rappelle que le développement du Département de Psychologie ne se fait pas particulièrement au détriment des autres départements. Sur les dernières années, il y a eu six créations

de postes pour trois redéploiements vers le Département de Psychologie qui a aussi cédé deux postes (un vers le Département d'Espagnol, un autre au Département d'Anglais).

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'étant donné le sous-encadrement que connaît la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines au sein de plusieurs départements, cette composante devra être traitée prioritairement s'il y a création de postes lors de campagnes d'emplois futures.

M. JONCHERAY demande en quoi le projet de recruter trois professeurs en droit aura un impact sur le département de LEA.

M. SAINT-ANDRÉ lui indique qu'il est impossible à ce jour de répondre à cette question. En effet, deux de ces postes sont mis au recrutement par l'agrégation externe ; les profils des lauréats ne sont, par définition, pas encore connus. Par cette campagne, l'université affiche sa volonté de renforcer son potentiel en droit privé. L'université devra ensuite engager une réflexion au sein de la section 01 pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des composantes de l'université malgré le déficit global d'encadrement.

M. ROBLEDO estime que la question de M. JONCHERAY soulève le problème de fond lié aux enseignements qui ne relèvent pas du cœur de la formation des composantes. Même si la pluridisciplinarité d'un corps d'enseignants est extrêmement importante pour la richesse des formations déployées dans les composantes, la force de celles-ci réside dans leur cœur de métier. Ces enseignements peuvent être assurés par des enseignants affectés à d'autres composantes. M. ROBLEDO regrette qu'aucune centralisation de remontée d'informations de toutes ces matières dispensées dans les composantes et qui ne relèvent pas de leurs principales sections CNU soit effective. Il sait que, sur le potentiel global présent à l'université, des enseignants peuvent être en mesure de répondre à ces besoins. Il souhaite que les composantes fassent remonter toute cette série de potentiel d'enseignements à assurer et qui ne peut pas l'être pour des raisons diverses par les enseignants de la composante elle-même. Ce procédé permettrait de faire appel en priorité à des personnels de l'université avant de faire appel à des vacataires.

M. ROBLEDO considère que le rôle du CA est aussi de dépassionner les débats liés à une situation difficile à gérer au sein d'une composante. Au-delà des questions de la perte d'un poste au sein d'un département de composante, le CA détermine la stratégie de l'établissement.

M. FOURCADE estime que la démarche proposée par M. ROBLEDO est intéressante mais qu'elle doit être complétée d'une démarche auprès des personnels de l'université afin d'évaluer les compétences méconnues de ces derniers.

Pour conclure sur ce point, M. JONCHERAY aimerait savoir si le poste de droit dans le département de LEA sera supprimé alors que le sous-encadrement de ce département est avéré (6 MCF et 2 PRAG pour 500 étudiants). Il souhaite que le conseil d'administration statue conformément à l'avis du conseil de la faculté. Il demande que cette question soit traitée à bulletin secret.

M. DENECHERE et M. BUISSON précisent que le vote du conseil de la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines portait sur la question générique des redéploiements et pas sur ce poste en particulier.

Mme GUEHO, représentante du Recteur, rappelle que cette campagne d'emplois ne peut être déconnectée de sa soutenabilité financière en période de préparation du budget 2013. Elle explique que les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'université n'auront des effets qu'à moyen terme (fin 2013-2014). Elle craint que l'impact ne soit pas suffisant pour présenter le budget 2013 en équilibre. Le Recteur a effectivement admis que l'université puisse présenter un budget en déséquilibre en décembre 2012 mais le déficit prévisionnel doit s'approcher de la dotation promise par le ministère. Même si en année pleine, cela représente 1,8 millions d'euros, l'université n'aura sans doute pour l'année 2013 que l'équivalent de quatre mois, soit autour de 700 000€. Avec ce montant estimé de recettes supplémentaires et ce que l'université engage en dépenses via la campagne d'emplois proposée, le différentiel est supérieur. Le niveau du fonds de roulement ne permet pas de supporter un déséquilibre et le déficit du résultat de l'exercice 2012 s'annonce supérieur aux prévisions. Faire face aux dépenses liées à la masse salariale 2013 implique des recettes. Mme GUEHO explique que si la masse salariale de l'université n'est pas rebasée, le différentiel recettes-dépenses ne pourra être compensé que par un gel de postes. La problématique du budget 2013 est plus difficile à résoudre que celle du budget 2014. En effet, en 2014, l'université peut espérer avoir l'extension en année pleine de la masse salariale des postes supplémentaires affectés en 2013 et éventuellement des postes affectés en 2014. La masse salariale représentant une grosse partie du budget de l'université, les économies réalisées par ailleurs sur

le fonctionnement et les efforts d'économies d'heures complémentaires ne permettront pas un retour à l'équilibre rapide.

M. SAINT-ANDRÉ souhaite rappeler que les postes proposés à la campagne d'emplois 2013 ne seront mis au recrutement qu'en septembre 2013. De ce fait, un gel de ces postes représenterait une économie très faible. De plus, il explique que la campagne d'emplois proposée permet à l'université de faire des économies sur la masse salariale globale par le recrutement d'ATER. Vue la situation de l'Université d'Angers, M. SAINT-ANDRÉ estime ne pas être en position de proposer le gel des postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

M. SCHAUB estime que l'économie créée par le gel des postes est extrêmement réduite puisque l'université serait obligée de recruter des vacataires pour assurer les formations. Il rappelle qu'un gel de postes paraît compliqué étant donné le sous-encadrement de l'université.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que les économies ne sont pertinentes que si le gel de postes permet à des enseignants en sous-service d'effectuer la totalité de leur service.

Mme GUEHO précise que le coût global d'une vacation est moins élevé que celui d'un poste puisqu'il ne comprend ni le GVT ni le CAS pension. Elle annonce que, compte tenu de la situation budgétaire générale au niveau national, le GVT ne sera probablement pas compensé et que le montant de la réserve demandée aux universités en 2013 sera plus important.

M. DENECHERE demande si le Recteur pourrait contester l'activation de postes décidée par le CA de l'université au regard du budget 2013.

Mme GUEHO lui répond par l'affirmative. Elle explique que les recrutements sont ensuite validés par le Recteur. Elle rappelle les principes budgétaires que sont l'équilibre, la soutenabilité et la sincérité du budget. Le Recteur est responsable du respect de ces trois principes, il engage sa responsabilité par rapport au budget de l'université. Si la masse salariale reste identique, l'équilibre du budget est quasiment irréalisable.

M. SAINT-ANDRÉ estime que la décision du CA va au-delà des affectations de postes. Le CA, par ce vote, prend la responsabilité politique de ne pas geler d'emplois. Il propose un vote à bulletin secret pour l'ensemble de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs. Si le CA s'exprime favorablement et que la décision du Recteur est de geler certains postes à l'université, M. SAINT-ANDRÉ demandera aux administrateurs de se prononcer sur cette décision.

M. DENECHERE s'interroge sur la position prise par les représentants du ministère. D'un côté, ils informent l'université de l'attribution de postes qu'il ne faudra pas tous activer pour équilibrer le budget et en même temps, l'activation de postes dont l'université dispose déjà, et dont elle a absolument besoin, pourrait être refusée par le Recteur. Dans cette hypothèse, M. DENECHERE estime ingérable de demander aux administrateurs et aux directeurs de composantes de choisir parmi les postes proposés ceux qui seront activés et ceux qui ne le seront pas.

Mme DURAND demande à quel moment la décision du Recteur sur cette campagne d'emplois sera connue.

Mme GUEHO indique que techniquement la validation des emplois a lieu au mois de janvier mais que dans les faits, sa décision sera connue dès décembre avec l'étude de la soutenabilité du budget de l'université. Mme GUEHO estime que si la masse salariale n'est pas redimensionnée et sans recette supplémentaire suffisante, l'université ne pourra pas assurer le paiement des salaires des fonctionnaires. La soutenabilité de la masse salariale est un élément primordial puisque le Recteur engage sa responsabilité. Même si le ministère a évoqué une augmentation de la dotation à l'université, au moment de l'élaboration budgétaire, le montant devra être connu.

M. SAINT-ANDRÉ confirme que l'université a besoin de connaître le montant de sa dotation pour élaborer son budget et qu'il l'a indiqué à Mme BONNAFOUS.

Mme MATHIEU souhaiterait revenir sur la question des redéploiements. Elle estime qu'il serait important que l'université dispose d'un listing précis reprenant les mouvements des affectations des postes lors des campagnes d'emplois afin de garder la mémoire de ces mouvements. Elle demande que l'affectation recherche du professeur en Langue et littérature française parti à la retraite et proposé en Biologie cellulaire à l'IUT soit mentionnée. Cette personne était membre du CERIEC (Centre d'études et de recherche sur imaginaire, écritures et cultures).

M. CLEDY explique qu'il s'agissait d'un support en surnombre et que les redéploiements proposés pour

Procès-verbal du conseil d'administration du 24 octobre 2012

L'IUT permettent de couvrir les besoins de l'ensemble des départements.

M. JONCHERAY confirme qu'il demande un vote à bulletins secrets uniquement sur la question du poste retiré au département LEA.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la campagne d'emploi 2013 des enseignants-chercheurs au vote.

La campagne d'emplois 2013 des personnels enseignants-chercheurs (postes au même niveau et repyramidage) est approuvée.

Cette décision a été adoptée à bulletin secret avec 16 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 2 bulletins blancs et un membre n'a pas souhaité prendre part au vote.

M. ROBLEDO présente la campagne d'emplois 2013 des personnels BIATSS. Vingt-sept postes sont proposés au même niveau.

Mme DURAND précise les profils de postes manquants.

La campagne d'emplois 2013 des personnels BIATSS (postes au même niveau) est approuvée à la majorité avec 23 voix pour et une abstention sous réserve de la précision des profils suivants :

- poste n°76866A | Profil *relations internationales*
- poste n°21147L | Profil *assistante de direction*
- poste n°28945M | Profil *assistante de direction*

## 2.2. DBM n°4

M. ROBLEDO présente la DBM n° 4. Elle concerne des recettes nouvelles fléchées vers les opérations suivantes : Aide à la mobilité internationale, Extension horaires d'ouverture du SCD, Contrats doctoraux fléchés, Projet REMIS.

La DBM n°4 de 889 390€ est approuvée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## 2.3. Durées des amortissements

M. ROBLEDO présente les durées des amortissements des comptes 20 et 21. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

## 2.4. Provisions pour risques et charges

M. SAINT-ANDRÉ présente les provisions pour risques et charges pour un montant total de 32 958.80 €. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 24 voix pour.

## 2.5. Prime d'excellence scientifique : intervention de l'instance nationale d'évaluation

M. ROBLEDO présente la proposition de recueillir l'avis de l'instance nationale d'évaluation avant l'attribution des primes d'excellence scientifique pour 2013.

M. FRERE demande si, comme l'an dernier, une commission interne à l'université sera créée pour étudier le retour des CNU.

M. SAINT-ANDRÉ propose de procéder de la même manière que les années passées. Il rappelle que la procédure débute par une évaluation nationale des dossiers par une instance émanant du CNU. Par la suite, les dossiers sont examinés par une commission émanant du CS et du CA afin d'arriver à une proposition.

Par ailleurs, un projet avec le RUOA est en cours de concrétisation. Il a pour objet la mise en place au niveau interrégional d'une instance d'évaluation des dossiers.

Le conseil d'administration autorise le président de l'université à recueillir l'avis de l'instance nationale d'évaluation avant l'attribution des primes d'excellence scientifique.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### 3.1. Elections à la commission des relations internationales, à la commission permanente du numérique et à la commission du patrimoine immobilier

La modification des statuts approuvée au conseil d'administration du 25 septembre 2012 conduit à l'organisation d'élections pour la commission des relations internationales, la commission permanente du

numérique et la commission du patrimoine immobilier. Le nombre de candidatures exprimées correspond au nombre de sièges à pourvoir pour la majorité des élections. Le nombre de candidatures était supérieur au nombre de sièges à pourvoir pour l'élection des représentants étudiants de la commission du patrimoine immobilier. Etaient candidats : BABIN Aurore, CRETENEAU Maud, CRONIER Romain, DAURIO Pierre-Alexandre, ABDOUSS Mohammed Rafik, LE BRIAND Alexandre, DUPARCHY Florent, MENANT Simon, MISERIAUX Joris, MAUBERT Amandine.

Sont élus :

<b>Commission des relations internationales</b>   représentant étudiant (1 siège à pourvoir)	BAHAIN Pierre	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
<b>Commission Permanente du Numérique (C.P.N)</b>   membre du CA (1 siège à pourvoir)	SAULNIER Patrick	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
<b>Commission du patrimoine immobilier</b>   personnels BIATSS (2 sièges à pourvoir)	HAMARD Patrick	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	ESTEVE Laurence	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
<b>Commission du patrimoine immobilier</b>   enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (6 sièges à pourvoir)	BOUJON Christophe	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	DENECHERE Yves	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	BIGAUD David	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	BAYLE Lionel	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	GUERIN Fabrice	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
<b>Commission du patrimoine immobilier</b>   Etudiants (2 sièges à pourvoir)	BABIN Aurore	Cette décision a été adoptée à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 12 voix pour.
	MENANT Simon	Cette décision a été adoptée à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 12 voix pour.



### 3.2. Elections au conseil de gestion du SCD (BU) : conseil documentaire

Sont élus :

<b>Conseil de gestion du SCD (BU)  </b> enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs (3 sièges à pourvoir)	DENECHERE Yves	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	SAULNIER Patrick	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	AMIARD Stéphane	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
<b>Conseil de gestion du SCD (BU)  </b> étudiant membre des conseils centraux (2 sièges à pourvoir)	GOSSYE Thomas	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.
	OTON Aurélien	Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

### 3.3. Désignation d'office d'un membre de la section disciplinaire à l'égard des usagers

Pierre BAHAIN est désigné membre d'office de la section disciplinaire à l'égard des usagers (deuxième membre titulaire).

## **4. Enseignements et vie étudiante**

### 4.1. Stages : prolongation de stage au-delà de la rentrée universitaire

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que la question de l'assurance « accidents du travail » des étudiants qui poursuivraient leur stage au-delà de la fin de l'année universitaire avait été posée lors d'un précédent conseil d'administration. Suite à la consultation du Rectorat et de la CPAM, M. SAINT-ANDRÉ propose aux administrateurs de statuer sur la délibération suivante :

« tout(e) étudiant(e) **peut à titre exceptionnel prolonger son stage au-delà du 30 septembre en étant exonéré des droits de scolarité et de sécurité sociale afin de terminer son cursus.**

Cependant un étudiant qui à l'issue du stage et de la validation de sa formation prendrait une inscription pour valider un autre diplôme, s'acquittera des droits de scolarité et de sécurité sociale pour le dit diplôme.

Les étudiants dans la situation évoquée bénéficient d'un **maintien de droits régime étudiant** du 1er octobre **à la fin du stage et au maximum jusqu'au 31 décembre.**

Ils sont également bénéficiaires des **droits aux assurances « accidents du travail » si le stage présente un caractère obligatoire.** »

Plusieurs principes sont rappelés dans ce texte :

- Prolongation du stage au-delà du 30 septembre autorisée de manière exceptionnelle (la date de la fin de prolongation de stage ne devra en aucun cas aller au-delà de la date de réunion du jury de 2ème session de la formation concernée).
- Exonération des droits de scolarité et de sécurité sociale uniquement pour permettre à l'étudiant de finir son cursus.
- Maintien des droits du régime étudiant de sécurité sociale jusqu'à la fin du stage (jusqu'au 31/12 maximum).
- Maintien des droits aux assurances « accidents du travail » uniquement si le stage présente un caractère obligatoire.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Mme GUEHO rappelle que le conseil d'administration fixe les dates de l'année universitaire pour chaque formation diplômante et que celles-ci peuvent ne pas correspondre aux dates mentionnées dans le document (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre). L'année universitaire compte 12 mois, quelle que soit la date de la rentrée. Ces règles s'appliquent à compter de la fin des dits 12 mois.

[4.2. Convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers \(UFR ITBS\) et l'Université d'Etat d'Economie d'Odessa \(Faculté de l'économie internationale\)](#)

M. WEBB présente la convention relative à la délivrance de diplômes en partenariat international entre l'Université d'Angers (UFR ITBS) et l'Université d'Etat d'Economie d'Odessa (Faculté de l'économie internationale) et les modifications demandées.

Elle est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour, sous réserve des modifications suivantes :

- annexe 2 rédigée en français,
- suppression de la phrase "Le renouvellement dépendra d'une nouvelle habilitation",
- ajout des dates d'habilitation 2012-2016.

[4.3. Convention relative à la licence professionnelle Spécialité : Conception et Réalisation de Machines Spéciales entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine-et-Loire](#)

M. CLEDY présente la convention relative à la licence professionnelle de la spécialité : Conception et Réalisation de Machines Spéciales entre l'Université d'Angers et la CCI de Maine-et-Loire.

Elle est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour.

[4.4. Convention relative à la licence professionnelle Spécialité Achat entre l'Université d'Angers et l'AFPI PAYS de la LOIRE](#)

M. CLEDY présente la convention relative à la licence professionnelle de la spécialité Achat entre l'Université d'Angers et l'AFPI PAYS de la LOIRE. Il demande que les mentions « TTC » soient supprimées.

La convention est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour, sous réserve de la suppression des mentions « TTC ».

**5. Procès-verbaux des CA du 3 mai et 7 juin 2012**

M. SAINT-ANDRÉ présente les remarques de Mme LERAY RICHOMME et de M. JONCHERAY aux procès-verbaux des CA du 3 mai 2012 et du 7 juin 2012.

Il explique notamment que M. JONCHERAY a souhaité que l'intégralité des interventions des administrateurs et invités concernant la question diverse qu'il a présentée soit reprise dans le procès verbal du 3 mai 2012.

M. DENECHERE estime que cette remarque pose la question de la trace laissée par le conseil d'administration au sein de la communauté et dans l'histoire. Il explique que les procès-verbaux de mandatures précédentes retraçaient les débats dans leur intégralité. Il constate que les procès-verbaux depuis 2009 sont plus synthétiques. Il demande si le principe de synthétiser les débats est une politique souhaitée et/ou si chaque administrateur doit indiquer les passages manquants qu'il souhaite voir apparaître dans le PV.

M. SAINT-ANDRÉ estime que les procès-verbaux doivent permettre de retranscrire l'esprit des débats. L'esprit des débats ne veut pas dire l'intégralité de ces derniers sauf lorsqu'il s'agit d'échanges particulièrement complexes ou que l'incidence politique est grande. Dans ces cas, l'enregistrement permet de retranscrire l'intégralité des débats. Cette possibilité est également ouverte à la demande des administrateurs.

M. ROBLEDO précise que si un administrateur ne se retrouve pas dans l'esprit des débats tel qu'il a été retranscrit dans le procès-verbal, il a toujours la possibilité de demander la retranscription intégrale des interventions.

Après quelques ajustements, les procès-verbaux des CA du 3 mai et du 7 juin 2012 sont approuvés à l'unanimité avec 22 voix pour, sous réserve des modifications suivantes :

- CA du 03 mai 2012 : ajout de l'ensemble des interventions portant sur la question diverse posée par M. JONCHERAY
- CA du 07 juin 2012 : ajout de compléments d'information au schéma pluriannuel de stratégie immobilière

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H10.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Jean-Paul SAINT-ANDRÉ*

**Le Vice-président du Conseil d'administration  
de l'Université d'Angers**  
*Christian ROBLEDO*

**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Olivier TACHEAU*